PARC HISTORIQUE NATIONAL DU

FORT TÉMISCAMINGUE

COMPTE RENDU

Programme de participation du public

1 9 8 9

Environnement Canada
Service canadien des parcs

Environment Canada
Canadian Parks Service

Canada

90-06694/

COMPTE RENDU

PROGRAMME DE PARTICIPATION DU PUBLIC

PARC HISTORIQUE NATIONAL DU FORT-TÉMISCAMINGUE

AOÛT 1989

SERVICE CANADIEN DES PARCS

ENVIRONNEMENT CANADA

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	2
2.	DÉROULEMENT DU PROGRAMME DE CONSULTATION DU PUBLIC	4
3.	PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS ABORDÉES ET POSITION DU SERVICE CANADIEN DES PARCS	6
4.	APPRÉCIATION GÉNÉRALE ET ORIENTATIONS DU PROJET	22
5.	CONCLUSION	26

Ce document expose, d'une part, le contexte dans lequel s'est déroulé le programme de consultation du public relié aux propositions de mise en valeur du parc historique national du Fort-Témiscamingue et résume, d'autre part, l'ensemble des recommandations exprimées par la population tout en présentant la position du Service canadien des parcs.

1. INTRODUCTION

De nos jours, la participation du public demeure indissociable de tout processus cohérent d'organisation, de développement et de gestion des ressources. Aussi, le programme de participation du public constitue-t-il une étape capitale du processus de planification touchant la mise en valeur du parc historique national du Fort-Témiscamingue.

De fait, le programme de consultation publique mis sur pied par le Service canadien des parcs portait essentiellement sur les trois options qui ont été élaborées dans le cadre de la planification de la mise en valeur du parc. Ces options ont été formulées en tenant compte de la problématique du site en vue d'assurer la préservation des ressources historiques et d'améliorer les installations actuelles tout en favorisant un développement harmonieux du parc.

Rappelons que l'objectif fondamental de développement du site vise à souligner davantage le caractère historique et la vocation éducative du lieu. Notons en outre, que les principaux éléments se rattachant à la problématique se définissent comme suit:

il s'agit d'un parc historique national:

- qui bénéficie de ressources naturelles attrayantes et uniques;
- qui recèle des ressources archéologiques peu apparentes;

- qui est sous-exploité comme lieu historique;
- qui est très recherché comme parc récréatif;
- qui est fréquenté principalement par une clientèle locale et régionale;
- qui est doté d'installations temporaires;
- qui est situé dans une région touristique marginale;
- qui suscite certaines attentes auprès de la population locale et régionale.

De fait, les options suggérées illustrent des façons différentes d'aborder la mise en valeur et l'aménagement du site tout en intégrant les différentes mesures de base requises pour améliorer la qualité des installations et des services du parc. De façon globale, les options présentées se caractérisent principalement comme suit: la première met l'accent sur l'établissement d'un circuit d'interprétation extérieur, la seconde suggère la présentation d'expositions à l'intérieur d'un centre d'interprétation et, enfin, la dernière est axée sur une combinaison des deux options précédentes.

Ces trois options de mise en valeur ont fait l'objet d'une consultation du public qui s'est déroulée du 5 décembre 1988 au 23 février 1989. De façon précise, les objectifs de ce programme de consultation étaient les suivants:

- donner au public l'occasion de recueillir l'information relative au mandat du Service canadien des parcs et aux options de mise en valeur envisagées;

- amener le public à donner son point de vue quant à ces options de mise en valeur;

- permettre au Service canadien des parcs de prendre connaissance des attentes de la population à l'égard du projet;

- permettre à la population de connaître la position du Ministère quant aux recommandations, commentaires et suggestions émis dans le cadre de cette consultation;

- favoriser l'intégration harmonieuse du parc à son milieu.

2. DÉROULEMENT DU PROGRAMME DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Le programme de consultation du public comportait deux phases principales; ainsi, la population fut invitée à participer, dans un premier temps, à des réunions d'information puis, dans un second temps, à des auditions publiques. L'exercice de consultation visait principalement les résidents du Témiscamingue et d'une partie du nord-est ontarien située autour du lac Témiscamingue ainsi que les organismes à caractère régional et provincial concernés par le projet.

Afin de bien renseigner les intervenants consultés, beaucoup d'efforts ont été consacrés à l'information du public. De fait, les renseignements relatifs aux options de mise en valeur et au déroulement de la consultation ont été communiqués au moyen d'un bulletin d'information consacré essentiellement au programme de consultation. Ce bulletin fut largement distribué dans différents endroits publics de la région. Par ailleurs, une campagne de publicité a été orchestrée auprès du public visé par la consultation. Les médias ont été contactés à quelques reprises; ainsi deux communiqués de presse et des annonces dans les journaux locaux invitant la population à assister aux rencontres ont été diffusés.

Outre ces contacts avec la presse, le Service canadien des parcs a fait parvenir des invitations personnelles adressées aux intervenants oeuvrant, entre autres, dans les domaines historique et touristique. Une circulaire invitant la population à assister aux rencontres a été distribuée dans les principales localités touchées par le projet, c'est-à-dire: Témiscaming, Ville-Marie, Notre-Dame-du-Nord, New-Liskeard et Cobalt.

Consacrée à l'information sur les options de mise en valeur proposées par le Service canadien des parcs, la première phase du programme de participa-

tion a consisté principalement à tenir des séances d'information auxquelles le public a été convoqué. Ces séances se sont déroulées à Ville-Marie, à Témiscaming et à Notre-Dame-du-Nord. Après une période de quelque 50 jours, le Service canadien des parcs a procédé à la phase d'auditions publiques. Cette phase avait pour but de permettre aux intervenants d'exprimer leur opinion quant aux options proposées. En raison du nombre restreint de demandes à l'effet de présenter un mémoire aux audiences publiques prévues à Notre-Dame-du-Nord et à Témiscaming, une seule séance a eu lieu à Ville-Marie. Lors de cette rencontre, la première partie a été consacrée à l'audition des mémoires tandis que la deuxième partie a été réservée aux interventions spontanées de l'assistance. Le public a pu également transmettre son opinion en utilisant le carton-réponse inséré dans le bulletin d'information.

Les organismes qui ont présenté des mémoires sont les suivants:

- Association touristique régionale de l'Abitibi-Témiscamingue
- Chambre de commerce régionale de l'Abitibi-Témiscamingue
- Comité de mise en valeur du Fort-Témiscamingue
- Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue
- Ministère du Tourisme du Québec
- Municipalité régionale de comté de Rouyn-Noranda
- Municipalité régionale de comté de Témiscamingue
- Office de planification et de développement du Québec, Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue
- Office du tourisme du Témiscamingue
- Regroupement d'organismes pour une concertation régionale
- Société d'histoire du Témiscamingue

3. PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS ABORDÉES ET POSITION DU SERVICE CANADIEN DES PARCS

Cette partie brosse un tableau des principales questions abordées lors de la consultation du public. Les options, suggestions et recommandations ont été répertoriées à partir des mémoires et des feuilles de commentaires. Les sujets de préoccupations peuvent être regroupés en fonction des principales rubriques suivantes: la consultation du public, les objectifs, la planification, la mise en valeur, la gestion et le fonctionnement, l'histoire et l'archéologie, l'interprétation, l'accès, l'accueil, la récréation et les services et, enfin, l'intégration régionale.

Dans le but de rapporter le plus fidèlement possible les propos des intervenants, les extraits utilisés dans les textes qui suivent sont, pour la plupart, des citations tirées, selon le cas, des mémoires ou des feuilles de commentaires. L'énoncé des commentaires présentés reflète, dans une large mesure, l'éventail des opinions émises sur un sujet donné. Le texte présente d'abord les opinions des intervenants, puis les orientations du Ministère à l'égard de ces opinions.

Ces orientations devraient être intégrées au plan directeur qui sera réalisé sous peu. Rappelons cependant que la mise en oeuvre de ce plan pourra s'échelonner sur quelques années et qu'elle dépendra des disponibilités budgétaires et des priorités gouvernementales.

3.1 CONSULTATION DU PUBLIC

La population consultée a exprimé certaines préoccupations reliées au déroulement du processus de consultation ainsi qu'aux résultats de ce programme de participation du public.

OPINIONS EXPRIMÉES

- Tenir réellement compte des mémoires reçus au cours de cet exercice.
- Revenir devant le public témiscamien afin de faire connaître la position du Ministère.
- Accorder aux organismes un délai supplémentaire d'un mois.

ORIENTATIONS DU MINISTÈRE

Un des premiers objectifs de cette consultation vise à s'assurer que les commentaires recueillis soient pris en considération lors de l'élaboration du plan directeur. Il va sans dire que le Service canadien des parcs ne peut retenir tous les commentaires déposés car certains sont contradictoires, alors que d'autres vont à l'encontre de la Politique sur les lieux historiques nationaux.

Par ailleurs, le Service canadien des parcs reconnaît l'importance et la nécessité de diffuser les résultats des programmes de consultation du public. En ce qui a trait à la consultation touchant les options de mise en valeur du parc historique national du Fort-Témiscamingue, un programme de communication a été élaboré dans le but d'informer la population des suites du projet. De plus, comme le public a manifesté certaines inquiétudes à l'égard du type d'aménagement qui sera réalisé, le Service canadien des parcs se propose de présenter, au moment opportun et lorsque les budgets seront disponibles, les plans et les esquisses illustrant le projet retenu. Enfin, soucieux de mettre en place des conditions propices à un échange constructif, le Service canadien des parcs n'a pas hésité à prolonger le délai de la consultation suite à une demande spontanée de l'un des intervenants consultés.

3.2 OBJECTIFS

En ce qui concerne les objectifs, la population s'est dite en accord avec le fait que le site conserve ses trois fonctions principales soit: historique, écologique et récréative. Par ailleurs, plusieurs intervenants ont souligné que le développement du site devrait être axé principalement sur l'aspect historique.

OPINIONS EXPRIMÉES

- Tenir compte des trois vocations du site: historique, écologique et récréative.
- Porter une attention particulière à la conservation du patrimoine historique et environnemental.
- Mettre l'accent sur le volet historique du parc.
- Poursuivre et intensifier les efforts pour protéger la forêt de cèdres et le chalef changeant.
- Faire de ce site un endroit où s'intégrera en harmonie l'interprétation des lieux et des événements.

ORIENTATIONS DU MINISTÈRE

Conformément aux objectifs déjà énoncés dans le bulletin d'information soumis à la consultation du public, le Service canadien des parcs réitère sa volonté de conserver les ressources historiques et archéologiques de même que les ressources naturelles qui contribuent à la qualité environnementale du parc ou qui présentent un caractère de rareté ou d'unicité.

Par ailleurs, en vertu du mandat spécifique du Service canadien des parcs à l'égard des parcs historiques nationaux, l'objectif fondamental visé par la

mise en valeur du Fort-Témiscamingue demeure de souligner davantage le caractère historique et la vocation éducative du lieu; cependant, cette mise en valeur s'appuiera sur l'exploitation du potentiel offert par les ressources environnementales, favorisant ainsi le développement harmonieux des volets naturel et historique du parc; elle saura également tenir compte de l'utilisation "traditionnelle" du site à des fins de récréation, contribuant ainsi à l'intégration harmonieuse du parc à son milieu.

3.3 PLANIFICATION

Plusieurs intervenants ont fait allusion aux délais de réalisation du projet; ils ont interrogé le Service canadien des parcs à plusieurs reprises sur les procédures d'approbation du projet et sur son échéancier de réalisation.

OPINIONS EXPRIMÉES

- Produire le plan directeur d'ici un an et réaliser les travaux découlant du plan directeur sur une période de deux ans.
- Planifier le projet suivant un échéancier de 3 ans.

ORIENTATIONS DU MINISTÈRE

Le processus de planification est déjà fort bien amorçé. Des études complémentaires touchant l'interprétation et l'aménagement du site viendront préciser, au cours de la présente année, certaines orientations du projet. En 1989-90, le plan directeur sera donc soumis au bureau du ministre de l'Environnement pour son approbation. Par la suite, les diverses étapes de réalisation qui devraient conduire à la mise en oeuvre du plan seront entreprises suivant les priorités et les disponibilités budgétaires qui découlent des orientations gouvernementales.

3.4 MISE EN VALEUR

Certains éléments se rapportant à la mise en valeur globale du site sont ressortis comme des enjeux importants pour les intervenants locaux. À cet égard, bien que le Service canadien des parcs ait transmis clairement ses intentions dès la phase d'information, la population a mentionné, à plusieurs reprises, son désir de voir reconstruire certains bâtiments de l'ancien poste de traite. Il importe de mentionner que les commentaires déposés ont toutefois révélé certaines divergences d'opinions à ce sujet. Par ailleurs, les principaux intervenants du milieu considèrent comme étant prioritaire la construction d'un centre d'interprétation d'envergure où serait aménagée une salle polyvalente disponible pour les organismes locaux.

OPINIONS EXPRIMÉES

- Investir des sommes d'argent afin de réaliser une mise en valeur hautement qualitative du site.
- Aménager un centre d'accueil et d'interprétation d'importance et le considérer comme prioritaire.
- Distinguer, de façon claire, les deux zones (historique et récréative) et prévoir une zone tampon. Une délimitation nette entre les zones est essentielle.
- Examiner la possibilité de réaliser une mise en valeur du site historique à partir d'une véritable reconstruction physique du site.
- La construction de certains bâtiments (le magasin général, entre autres, ou le bureau de poste) serait préférable.
- Les structures qui abriteront un éventuel centre d'interprétation devront être autre chose que des copies trop approximatives des bâtiments originaux. Utiliser des rappels architecturaux dans les constructions à venir.

- Le centre d'accueil et d'interprétation doit être construit en s'inspirant du poste de traite.

- Rattacher ou, si possible, acquérir la partie restante et inoccupée de la Mission Saint-Claude.

ORIENTATIONS DU MINISTÈRE

Le projet de mise en valeur envisagé permettra de doter le parc historique national du Fort-Témiscamingue, au même titre que les autres parcs historiques nationaux du réseau, d'installations et de services de haute qualité. Une attention particulière sera accordée à la ségrégation des fonctions à l'intérieur du parc de façon à protéger les secteurs qui recèlent des ressources archéologiques, historiques et naturelles particulières.

Par ailleurs, compte tenu des orientations actuelles du Service canadien des parcs en matière de reconstruction, et compte tenu que les informations et les données techniques qui seraient nécessaires pour envisager la reconstruction fidèle de l'un ou de l'ensemble des bâtiments de l'ancien poste de traite ne sont pas disponibles, cette forme de mise en valeur ne peut être retenue. De plus, la reconstruction n'apparaît pas comme étant essentielle pour faire comprendre l'importance historique du lieu ou même pour créer un attrait touristique. En accord avec les tendances nationales et internationales en matière de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine, l'orientation retenue mettra davantage l'accent sur la conservation et la mise en valeur des structures historiques authentiques existantes de même que sur l'exploitation des qualités environnementales du site; cette approche permettra de créer un produit original qui souligne le caractère spécifique et respecte l'évolution du site. Par ailleurs, la mise en valeur des vestiges pourra comporter le rappel volumétrique de certains des anciens bâtiments disparus.

En ce qui concerne le centre d'interprétation, l'architecture du bâtiment qui abritera les services d'accueil, d'interprétation et d'administration pourra s'inspirer de certaines caractéristiques architecturales propres à évoquer le caractère des anciens bâtiments du poste de traite. Mentionnons, en outre, que le nouveau centre d'interprétation, d'accueil et d'administration sera considéré comme une priorité lors de l'élaboration du calendrier de mise en oeuvre.

Enfin, concernant la Mission Saint-Claude, il importe de mentionner que le Service canadien des parcs considère uniquement les sites qui ont été déclarés d'importance historique nationale par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. À cet effet, il appartient donc aux sociétés historiques, aux organismes et aux citoyens intéressés de soumettre une demande à la Commission.

3.5 GESTION ET FONCTIONNEMENT

En réponse à la proposition du Service canadien des parcs concernant une collaboration du milieu à la gestion de certaines activités, des intervenants ont fait connaître certaines contraintes rattachées à leur réalité de fonctionnement. Qu'il s'agisse de la gestion d'un programme d'activités d'animation théâtrale ou qu'il s'agisse de la gestion de la plage, les intervenants du milieu ont demandé au Service canadien des parcs d'assumer la responsabilité financière de ces activités et d'assumer également le "leadership" en cette matière.

OPINIONS EXPRIMÉES

- Que "Parcs Canada" assure au maximum la responsabilité financière afin de soutenir l'animation, l'interprétation ou toute autre activité financière pour le site.

- Investir davantage d'argent que ce qu'il est proposé et stimuler plutôt que d'attendre les collaborations avec les autres organismes et les entreprises privées.

- Accorder plus de latitude à la direction du Service canadien des parcs à Ville-Marie quant au budget de fonctionnement qui lui est alloué, notamment au niveau de la publicité.

- Quant à l'interprétation, consentir des ressources humaines de façon conséquente aux moyens matériels qui seront déployés.

ORIENTATIONS DU MINISTÈRE

Le Service canadien des parcs favorise la collaboration avec les organismes et les entreprises du milieu. Depuis plusieurs années, des orientations et des politiques qui permettent à une multitude d'intervenants de s'impliquer davantage à la gestion de certaines activités ainsi que de participer à l'atteinte des objectifs de protection et de mise en valeur du patrimoine historique ont été élaborées par le Service canadien des parcs.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement, une fois approuvé, le budget d'un lieu historique est administré par le régisseur. Celui-ci est responsable de la gestion générale de l'offre de services qui comprend, entre autres, des activités d'interprétation ou d'animation.

Enfin, il importe de mentionner que la mise en valeur du lieu historique fera appel à un programme d'interprétation qui cherchera à obtenir un certain équilibre entre l'utilisation des moyens personnalisés (guides-interprètes...) et ceux non personnalisés (panneaux - expositions).

3.6 HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

Au cours de cette consultation, les intervenants ont transmis leurs préoccupations quant aux travaux éventuels de recherche rattachés à l'archéologie et à l'histoire. Ils ont également proposé de développer certains thèmes.

OPINIONS EXPRIMÉES

- Consacrer une place importante à l'histoire des Amérindiens du Témiscamingue ainsi qu'à l'activité des missionnaires.
- Réaliser d'autres travaux archéologiques reliés aux Amérindiens.
- Considérer certains sous-thèmes tels que la naissance du poste.
- Développer l'interprétation en faisant la lumière sur la traite des fourrures en région et en se préoccupant de faire le lien avec cette activité économique développée à la grandeur de la Nouvelle-France et du Canada.
- Identifier les structures du site et rapatrier les artefacts archéologiques.

ORIENTATIONS DU MINISTÈRE

Le Service canadien des parcs compte utiliser les ressources secondaires disponibles pour faire ressortir le rôle et l'histoire des Amérindiens au cours de la préhistoire, de la période française, puis de la période anglaise. Il importe par ailleurs de signaler que les travaux extensifs réalisés au parc en 1971 n'ont révélé aucune trace significative de la présence amérindienne. Toutefois, au cours des travaux à venir dans le parc, le Service canadien des parcs apportera une attention particulière à cette question.

L'aspect touchant la naissance du poste de traite est essentiel au récit historique et les raisons politiques et économiques qui ont prévalu à la naissance du poste seront présentées. Enfin, la thématique d'interprétation déjà identifiée qui traite du fonctionnement du poste fait une large place aux missionnaires.

De facon précise, le récit d'interprétation ira du général au particulier. Il fera comprendre d'abord qu'au régime français, le Fort Témiscamingue est partie intégrante d'un réseau de postes de traite et de forts royaux donnés à ferme pour des raisons économiques et politiques; que le choix du lieu est conséquent de la concurrence féroce que se livraient les Anglais et les Français au Canada, et que le Fort Témiscamingue voulait drainer les ressources pelletières de la région et les soustraire aux marchands anglais utilisant la Baie d'Hudson comme porte d'entrée au continent. Il sera enfin montré que durant le régime français et le régime anglais, il y avait autour du Fort Témiscamingue un ensemble de postes satellites assurant le contrôle de la région.

Par ailleurs, l'identification et le rappel des anciennes structures font partie des éléments d'interprétation qui ont été retenus. Enfin, mentionnons également que des artefacts archéologiques seront utilisés dans les salles d'interprétation.

3.7 MOYENS D'INTERPRÉTATION

Le domaine de l'interprétation s'est avéré un sujet de préoccupation de premier ordre auprès de la population. Les organismes, groupes et citoyens qui nous ont fait part de leurs commentaires ont mis l'accent sur les moyens d'interprétation.

OPINIONS EXPRIMÉES

- Présenter une maquette permettant de visualiser la Mission Saint-Claude.
- Il devrait y avoir des personnes en costume d'époque; celles-ci pourraient présenter des démonstrations des arts et métiers indiens.
- Une salle de photos d'époque ou d'artisanat témiscamien serait intéressante.

ORIENTATIONS DU MINISTÈRE

Quoique la maquette apparaisse comme un moyen privilégié pour présenter l'organisation physique de la Mission Saint-Claude, l'absence de plans, d'illustrations et de photographies rendrait cette entreprise hasardeuse, sinon impossible.

Quant à l'utilisation de costumes d'époque, il est important de souligner que, conformément à la politique d'animation dans les sites dits archéologiques, ce mode de présentation de l'histoire doit être conséquent de l'option retenue pour la mise en valeur d'un site et exige beaucoup de prudence afin de ne pas verser dans la présentation d'un passé idéalisé et désincarné. "Les démonstrations des arts et métiers indiens" offrent en effet un potentiel d'interprétation important. Cette approche dynamique permet au programme d'interprétation une flexibilité et une polyvalence qui seront exploitées.

L'option de mise en valeur retenue inclut l'aménagement d'une salle polyvalente qui pourra être utilisée, non seulement par le Service canadien des parcs mais également, par tout organisme du milieu désirant présenter le patrimoine culturel de l'Abitibi-Témiscamingue, redonnant ainsi une vitrine aux habitants de la région qui sont dépositaires de l'histoire régionale.

3.8 ACCÈS

De façon générale, l'idée d'interdire l'accès des véhicules à la zone historique a été très bien accueillie. Par ailleurs, la question du stationnement de même que l'accès au parc par bateau se sont avérés les principales préoccupations soulevées.

OPINIONS EXPRIMÉES

- Il est essentiel de limiter l'accès au site (zone historique) pour les véhicules.
- Le stationnement proposé semble trop limité.
- Prévoir la construction d'un quai d'accès dans le concept d'aménagement du site.

ORIENTATIONS DU MINISTÈRE

Il importe de mentionner que, outre les véhicules d'entretien, aucun véhicule motorisé ne circulera à l'intérieur de la zone historique. Les visiteurs accéderont au parc par le chemin actuel et ce, jusqu'au stationnement localisé près du futur centre d'accueil et d'interprétation. Par la suite, les gens pourront visiter le site grâce à un réseau de sentiers.

En ce qui a trait aux aires de stationnement, celles-ci seront situées dans la zone de récréation et de services. Ces aires seront réaménagées de façon à offrir environ 70 emplacements. Cette évaluation du nombre d'emplacements correspond aux besoins actuels et futurs et ce, en prévoyant un certain débordement en période de pointe lors des quelques journées exceptionnellement achalandées.

Actuellement, le Service canadien des parcs ne prévoit pas construire ou installer des quais. Toutefois, si d'éventuelles infrastructures d'amarrage s'avéraient nécessaires, elles devraient se situer à l'intérieur de la zone de services, à l'est du secteur de baignade.

3.9 ACCUEIL

La localisation et l'envergure des infrastructures ont constitué les principaux sujets d'intérêt reliés à l'accueil.

OPINIONS EXPRIMÉES

- Localiser le centre d'accueil à l'extérieur de la zone historique.
- Un centre d'accueil dans la zone tampon ne semble pas une bonne idée.
- L'accueil devrait être situé près du stationnement pour les journées de pluie. Le centre d'accueil devrait être assez grand pour recevoir des groupes.

ORIENTATIONS DU MINISTÈRE

L'espace destiné spécifiquement à l'accueil des visiteurs se retrouvera à l'intérieur d'un nouveau bâtiment qui abritera également les fonctions d'interprétation et d'administration et qui sera localisé à proximité de l'aire de stationnement principale. Cet espace sera en mesure d'accueillir une cinquantaine de personnes à la fois.

3.10 RÉCRÉATION ET SERVICES

Les trois options présentées tenaient compte de la nécessité d'offrir les services de baignade et la population a très bien accueilli cette orientation sans pour autant offrir sa collaboration en vue d'assumer la gestion et l'opération de ce service. Notons, en outre, que selon certains intervenants, le site devrait bénéficier de quelques installations additionnelles.

OPINIONS EXPRIMÉES

- Avoir une aire de baignade surveillée.
- Il faut que chaque zone ait ses services sanitaires (toilettes, fontaines...).
- Prévoir un petit espace pour une cantine.
- Installer un quai permettrait de répondre plus adéquatement aux besoins des visiteurs et plaisanciers.
- Convertir le centre d'accueil et d'interprétation provisoire en abri couvert.
- Construire un abri permanent sur le site actuel pour fins récréatives, d'animation, de rassemblement ou de vente.

ORIENTATIONS DU MINISTÈRE

Les activités de détente, promenade, observation et pique-nique seront maintenues et intégrées au parc. D'autre part, une zone de baignade surveillée sera aménagée près du stationnement et du centre d'accueil, d'interprétation et de services. Ce bâtiment abritera les services de base (sanitaires) aux utilisateurs de la plage et du pique-nique. Actuellement, on ne prévoit pas de service de cantine ou de restauration à l'intérieur du parc principalement en raison de l'espace utilisable qui demeure restreint.

À l'exception de la baignade et de la randonnée en canot effectuée dans le cadre d'une activité d'interprétation, aucune autre activité nautique n'est prévue. Cependant, tel qu'il est mentionné précédemment, un secteur a été désigné comme pouvant recevoir des infrastructures qui permettront d'accéder au parc par bateau. Toutefois, ce type d'infrastructure ne fait pas partie du projet de mise en valeur et ne prendra jamais l'envergure d'une véritable marina.

Par ailleurs, le nouveau centre d'accueil, d'interprétation et de services devrait offrir des espaces intérieurs suffisants pour pouvoir servir, au besoin, d'abri et de lieu de rassemblement et pour permettre, à l'occasion, la tenue d'activités d'animation.

3.11 INTÉGRATION RÉGIONALE

La planification régionale, l'intégration du parc à son milieu, le développement touristique régional de même que la concertation des intervenants régionaux se sont avérés des sujets d'intérêt lors du programme de consultation du public. Plusieurs suggestions ont en outre été présentées. Celles-ci visent essentiellement l'établissement d'un "partenariat" efficace entre le parc et sa région.

OPINIONS EXPRIMÉES

- Démontrer une participation active en regard du développement touristique et s'intégrer davantage au circuit proposé par la "Route des pionniers"
- Intégrer le site à l'intérieur des objectifs du plan de développement touristique régional.

- Prendre les moyens nécessaires pour que Fort-Témiscamingue devienne la locomotive de la "Route des pionniers".
- Travailler en collaboration avec l'Ontario pour promouvoir les attraits du Fort-Témiscamingue.

ORIENTATIONS DU MINISTÈRE

Le Service canadien des parcs demeure conscient que la réalisation de ses objectifs doit s'inscrire dans un contexte de concertation avec les intervenants du milieu. Aussi, c'est à titre de partenaire dans le cadre des structures proposées par le milieu que se poursuivra la participation du Service canadien des parcs.

L'harmonisation du développement du parc historique national du Fort-Témiscamingue et des collectivités locales s'effectuera donc grâce au maintien d'échanges continus et d'une étroite collaboration.

Sur le plan touristique, le parc historique national du Fort-Témiscamingue constitue l'un des sites d'intérêt historique et culturel de la région; sa mise en valeur devrait contribuer à l'atteinte des objectifs régionaux de développement, confirmant ainsi la diversité et la complémentarité des attraits touristiques et participant, du même coup, à l'enrichissement du circuit régional envisagé.

4. APPRÉCIATION GÉNÉRALE ET ORIENTATIONS DU PROJET

Tout au long de la consultation et plus précisément lors des auditions publiques, le Service canadien des parcs a entendu les témoignages et les préoccupations de nombreux citoyens, groupes et organismes au sujet des options de mise en valeur. Un bilan quantitatif des positions des intervenants à l'égard des trois options présentées peut difficilement être réalisé à la lumière des interventions exprimées. Toutefois, il est possible de dégager des éléments d'appréciation générale. Ainsi, la plupart des intervenants se sont dits satisfaits, d'une part, de constater la qualité des options de mise en valeur présentées et, d'autre part, de participer à la consultation sur le plan directeur initiée par le Service canadien des parcs.

Concernant l'option 1, bien que les intervenants aient noté l'originalité du concept d'aménagement prévu, ils ont souligné le fait que ce concept peut difficilement s'adapter à tous les types de clientèles. En ce qui concerne l'option 2, certains intervenants ont mis en lumière un avantage majeur, soit la possibilité d'utiliser le parc sur une plus grande période de l'année. Enfin, conscients du fait que la dernière option demeure un amalgame des deux autres, certains intervenants ont fait part de leurs inquiétudes à l'égard de la qualité du projet, laquelle leur semblait liée à l'envergure de celui-ci; d'autres, au contraire, y ont associé une possibilité de développer une utilisation optimale du parc. Lors de cette consultation, le Service canadien des parcs a également reçu des suggestions de nouvelles options de développement de mise en valeur du site.

OPINIONS EXPRIMÉES

- Combiner les options 1 et 2 de façon à retenir les éléments essentiels visant à la fois la mise en valeur des vestiges (activités extérieures proposées par l'option 1) et la réalisation de l'interprétation thématique (activités intérieures proposées par l'option 2).

- Réaliser les versions 1 et 2 ou une version 3 "plus"; réaliser un centre d'interprétation d'envergure et un site d'envergure, une zone récréative d'envergure et un complexe touristique d'envergure.

- Réaliser la combinaison des options 1 et 2; mettre en valeur tous les vestiges possibles, réaliser la construction de l'enceinte et développer l'interprétation de la zone historique de même que relocaliser le centre d'interprétation hors de la zone historique, près du cimetière et de l'escalier.

ORIENTATIONS DU PROJET

À la lumière des différents points de vue qui ont été émis par les organismes et les citoyens lors du programme de consultation sur les options de mise en valeur proposées, le projet a été réévalué en tenant compte des principaux facteurs suivants:

- la Politique du Service canadien des parcs;
- le potentiel et les contraintes du site;
- la clientèle actuelle et prévisible du parc;
- le contexte régional.

L'orientation qui a été retenue pour le projet s'articule autour des éléments suivants:

- La construction d'un centre d'accueil, d'interprétation et de services qui comprendra:

- une aire d'accueil, où l'on introduira les visiteurs à la thématique, aux activités et aux services offerts au parc;

- une salle d'exposition permanente, où l'on présentera une partie de la thématique qu'il serait difficile d'exploiter sur le terrain et où l'on pourra exposer certains artefacts associés à l'occupation du site;

- une salle polyvalente qui pourra être utilisée par le Service canadien des parcs pour présenter des expositions renouvelables reliées à la thématique du parc et qui pourra également servir à des organismes locaux pour tenir diverses activités d'exposition ou d'animation;

- un bloc sanitaire qui sera conçu de façon à en faciliter l'accès aux baigneurs et aux pique-niqueurs, tout en étant accessible de l'intérieur;

- les locaux administratifs du parc;

- ce bâtiment sera localisé à proximité de l'aire de stationnement principale.

. **L'établissement d'un circuit d'interprétation extérieur** qui comportera les principaux éléments suivants:

- la mise en valeur des vestiges, qui pourra comporter le marquage au sol de l'emplacement des anciens bâtiments ainsi que le rappel volumétrique de certains d'entre eux et qui permettra de souligner l'ampleur et la répartition des installations à l'époque;

- l'aménagement d'une structure légère permettant de souligner l'enceinte, d'évoquer la présence de l'ancienne "palissade" du poste de traite;

- la création, le long du parcours, d'ilots d'interprétation comportant panneaux, éléments d'exposition, objets de manipulation... permettant de faire comprendre aux visiteurs les particularités architecturales et fonctionnelles des structures disparues de même que les différentes activités reliées à la traite des fourrures et au fonctionnement du poste; ces éléments pourront d'ailleurs servir de support à des activités d'animation; quelques panneaux d'interprétation installés en des points d'intérêt naturel permettront de sensibiliser les visiteurs à l'importance de certaines composantes rares ou uniques;

- l'aménagement d'un réseau de sentiers, ponctué d'aires de repos, permettra d'accéder aux secteurs d'intérêt historique et naturel, qui auront été intégrés au circuit;

- l'aménagement d'un belvédère, sur le plateau, permettra aux visiteurs qui emprunteront la boucle secondaire du circuit d'interprétation, de profiter d'un point de vue privilégié.

. **Le réaménagement des infrastructures de circulation et de stationnement:**

- les visiteurs continueront d'accéder par le chemin actuel; cependant, la circulation automobile sera exclue du noyau historique de la pointe du site afin d'en préserver davantage le caractère historique;

- les infrastructures existantes qui sont situées à l'ouest du centre d'accueil seront enlevées et le terrain sera réaménagé à l'intention des piétons;

- l'aire de stationnement située à proximité du centre d'accueil sera agrandie et une nouvelle aire sera aménagée près de l'atelier de façon à porter le capacité totale à environ 70 emplacements;

- l'amélioration du sentier conduisant au camping voisin contribuera à une meilleure intégration du parc à son milieu.

. **L'installation d'équipements de support aux activités récréatives:**

- les activités à caractère récréatif (baignade, pique-nique) de même que les services connexes seront concentrés dans la partie est du parc, à l'extérieur du noyau historique;

- la délimitation d'une zone de baignade surveillée permettra aux utilisateurs de profiter de la plage en toute sécurité;

- l'emplacement retenu pour l'installation éventuelle d'infrastructures destinées à l'amarrage des bateaux (croisière ou plaisance), sera identifié au plan, à l'est de la zone de baignade surveillée; cependant, le Service canadien des parcs ne prévoit pas assumer les coûts d'investissement pour ce type d'équipement qui ne sera pas identifié comme faisant partie du projet de mise en valeur.

5. CONCLUSION

L'analyse des résultats du programme de participation du public sur les propositions de mise en valeur du parc historique national du Fort-Témiscamingue démontre que cet exercice a suscité un dialogue constructif avec la population et a ainsi aidé à enrichir le plan directeur.

Le Service canadien des parcs considère qu'il a atteint les objectifs qu'il s'était fixé; la population a pu prendre connaissance des options de mise en valeur, le public a donné son point de vue sur le sujet, le Service canadien des parcs a identifié les attentes du milieu à l'égard du développement du site et, enfin, le programme de consultation devrait permettre une meilleure intégration du parc à son milieu.

Dans son ensemble, le programme de consultation a suscité un intérêt évident et la forte participation enregistrée lors des différentes phases du processus de consultation démontre la volonté du milieu de s'impliquer dans la mise en valeur de ce site historique.

Concrètement, au cours de la prochaine année, les efforts du Service canadien des parcs seront consacrés à préciser le concept d'interprétation et à élaborer le plan directeur relié au parc. La qualité et la pertinence des recommandations, des suggestions et des commentaires émis lors du programme de consultation du public auront permis indéniablement une meilleure planification du parc historique national du Fort-Témiscamingue.

RENSEIGNEMENTS

Pour plus de renseignements sur le programme de participation du public rattaché aux options de mise en valeur du parc historique national du Fort-Témiscamingue, nous vous prions de communiquer avec la coordonnatrice de la participation du public, madame Rose-Aimée Bouchard, du Service canadien des parcs d'Environnement Canada au 3 rue Buade, Québec, G1R 4V7.